

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/626 /MT/SGJ/DGFP/DGPCE

portant intégration et nomination de
~~Monsieur~~ DOUENDE (Jacques Gustave) dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Techniques
Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

D.G.D.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant Statut Général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960, fixant le Statut Commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962, por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/1963, fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7
et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/4856 du 8/8/1984, portant nomination
du Premier Ministre;
(/u le décret n° 87/481 du 20/08/1987 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 87/482 du 20/08/1987, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985, déterminant le circuit
d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

- D E C R E T E : -

...../.....

RC

~~ARTICLE 1ER:-~~ En application des dispositions du décret n°60/90 du 3/3/1960 susvisé, Monsieur BOUENDE (Jacques-Gustave) né le 19 Septembre 1938 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Ingénieur, Option: Génie Physique, obtenu à l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

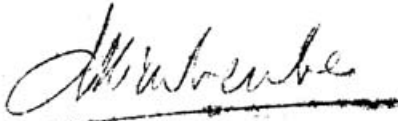
~~ARTICLE 2:-~~ L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

~~ARTICLE 3:-~~ Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Novembre 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Garde des Sceaux,
MINISTRE DU TRAVAIL,
la Sécurité Sociale et de la Justice,



-- Commandant Dieudonné KIMENGE.--



M. Edouard PCUNGUI.--

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.3
DGFP/DST...2
DGE.....2
DCF.....2
MIPT.....2
INTERESSE..1
DOSSIER.....3
SGG/DC.....2

